



**ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN2024-04-25**  
**AN06220240425556**

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L311-2 et L313-1 à L313-4

Vu les déclarations de créations et vacances d'emploi de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés aux articles L1 à L4 du Code Général de la Fonction Publique précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les déclarations d'annulation de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

**Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

Fait à Bruay-la-Buissière le 25 avril 2024

Monsieur Joël DUQUENOY  
Le Président

Arrêté établi pour la période du 19/04/2024 au 25/04/2024.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le	Reçu en préfecture le	Publié le	ID : 062-286200027-20240425-AN2024_04_25-AR
V062231101265011001	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Annulation du recrutement	35h00	MAIRIE DE SOUCHEZ 62153 Souchez	26/04/2024	26/04/2024	15/01/2024	06220231206346
V062240405000807001	Adjoint technique	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Le temps de travail ne convient pas	14h00	MAIRIE DE RUISSEAUVILLE 62310 RUISSEAUVILLE	10/05/2024		10/05/2024	06220240418458